

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 8 février 2016

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième jour de février deux mille seize (2016) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2016-02-24.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - a. Session régulière du 11 janvier 2016
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Service « Première Ligne »
 - 4.3 Règlement no 209-15 - MRC de Rivière-du-Loup, vente des immeubles pour non-paiement de taxes

- 4.4 Don de la Communauté Anglicane - Distribution
 - 4.5 Demande de citoyens - Internet haute vitesse
 - 4.6 Émissions de billets par appel d'offres public
 - 4.7 Village Pointe-Lebel - Accusé réception
 - Notre-Dame-du-Portage - Résolution d'appui pour l'aide aux municipalités situées sur les rives du fleuve St-Laurent et confrontées à l'érosion côtière
 - 4.8 Marche pour l'Alzheimer 2016
 - 4.9 Info-Dimanche - Demande de publicité - Hommage aux bénévoles
 - 4.10 MMQ - Ristourne
 - 4.11 Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019
 - 4.12 Fleurons du Québec - Adhésion
 - 4.13 Téléphonie sans fil
 - 4.14 Bail bibliothèque
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Formation pompier 1 et cours sur le gaz naturel liquéfié
 - 5.3 Formation – Introduction à la sécurité civile
 - 5.4 Avis motion - Modifiant le règlement no 81-15 – Prévention incendie
6. TRANSPORT
- 6.1 Accusé réception - Ministère des Transports - Demande passage pour piéton
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Liste des déficiences et travaux inachevés - Rue de la Grève
 - 7.2 Correspondance - Norda Stelo
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 MAMOT - Règlement no 208-15 modifiant le règlement no 153-07
 - 8.3 Comité consultatif d'urbanisme - Procès-verbal du 19 janvier 2016
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Facture - Corporation de développement - Budget 2017
10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 7 mars 2016
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-25.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 11 janvier 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-02-26.4.1 Ratification des déboursés de janvier 2016 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 janvier 2016 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 148 410.08\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2016-02-27.4.2 Service « Première Ligne »

Dépôt de trois offres pour le service juridique en droit municipal et en droit du travail dit « Première Ligne ».

Marceau Soucy Boudreau avocats	400\$ plus taxes
Moreau Avocats Inc.	500\$ plus taxes
Tremblay Bois Mignault Lemay	1620\$ plus taxes

Attendu que les employés municipaux ainsi que les élus ont régulièrement besoin de services juridiques;

Attendu que ce service permet de valider verbalement des résolutions, règlements, correspondances, etc.;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de service juridique et de droit municipal de Marceau Soucy Boudreau avocats pour l'année 2016 pour la somme de 400\$ plus taxes.

Que le conseil avise Tremblay Bois Mignault Lemay qu'il ne renouvelle pas son entente dite de « Première Ligne » pour l'année 2016.

4.3 Règlement no 209-15 - MRC de Rivière-du-Loup, vente des immeubles pour non-paiement de taxes

Madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Rivière-du-Loup nous informe que le conseil de la MRC a adopté le 15 octobre dernier le règlement no 209-15 fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes soit le 3^e jeudi du mois de juin de chaque année.

2016-02-28.4.4 Don de la Communauté Anglicane - Distribution

M. Trevor Arkell de la Congrégation de l'Église Saint-James the Apostle, nous apporte un soutien financier pour la communauté avec laquelle il a été associé pendant 150 ans. En consultation avec les parties intéressées dans la municipalité, la congrégation a développé un portrait des besoins de la population de Cacouna. Pour soutenir ces besoins, un don de 10 000\$ a été adressé à la municipalité.

Attendu que la congrégation de l'Église Saint-James the Apostle a versé à la municipalité un don de 10 000\$;

Attendu que les besoins financiers ont été analysés pour chacune des sphères d'intervention;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna redistribue la somme de 10 000\$ comme suit :

Système de son servant à tous les organismes pour la tenue des activités (salle paroissiale)	municipalité	3 600\$
--	--------------	---------

Entraide communautaire (dépannage alimentaire, cuisine collective, popote roulante)	Comité Entraide Cacouna	2 080\$
Achat métier à tisser et tenue d'ateliers d'échanges familiaux et intergénérationnels	Cercle des Fermières	640\$
Équipements informatiques, livre matériel de bricolage	Fabrique	680\$
Équipements pour centre de gym	Loisirs Kakou	1 600\$
Éclairage pour les interventions nocturnes	Service incendie Cacouna	1400\$

2016-02-29.4.5 Demande de citoyens - Internet haute vitesse

Cinq résidents à l'est de la route du Patrimoine nous ont déposé copie d'une correspondance demandant à Bell Canada de les desservir en « internet haute vitesse ».

Attendu que les citoyens de notre municipalité ont en majorité le service « Internet haute vitesse »;

Attendu que cette technologie est essentielle pour tous les citoyens en 2016;

Attendu que dans les secteurs environnants, les résidents sont desservis par le service;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Bell Canada de prendre les mesures nécessaires, sans délai, afin de desservir les citoyens concernés au service « Internet haute vitesse ».

(c.c. citoyens concernés, MRC de Rivière-du-Loup, Bernard Généreux - député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Jean D'Amour - député de Rivière-du-Loup-Témiscouata)

4.6 Émissions de billets par appel d'offres public

2016-02-30.4.6-A Émissions de billets par appel d'offres public

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 16 février 2016 au montant de 782 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 76-15. Ce billet est émis au prix de **100\$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

30 000 \$	2.53 %	16 février 2017
30 800 \$	2.53 %	16 février 2018
31 700 \$	2.53%	16 février 2019
32 500 \$	2.53 %	16 février 2020
657 200 \$	2.53%	16 février 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2016-02-31.4.6-B Émissions de billets par appel d'offres public

Attendu que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite emprunter par billet un montant total de 782 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
76-15	216 500 \$
76-15	565 700 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 782 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 76-15 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 16 février 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	30 000 \$
2018	30 800 \$
2019	31 700 \$
2020	32 500 \$
2021	33 300 \$ (à payer en 2021)
2021	623 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cacouna émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 76-15, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4.7 Village Pointe-Lebel – Accusé réception
-Notre-Dame-du-Portage - Résolution d'appui pour l'aide aux municipalités
situées sur les rives du fleuve St-Laurent et confrontées à l'érosion côtière

M. François Talbot, directeur Politiques, recherche et développement pour la Fédération Québécoise des Municipalités accuse réception de notre résolution appuyant la demande du Village de Pointe-Lebel.

De plus, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage nous a expédié copie de leur résolution adoptée le 7 décembre 2015 concernant l'appui à l'aide financière aux municipalités qui sont situées sur les rives du Saint-Laurent et qui sont confrontées au problème de submersion et d'érosion côtière (Village Pointe-Lebel).

2016-02-32.4.8 Marche pour l'Alzheimer 2016

M. Gaétan Gamache, président d'honneur, de la marche pour l'Alzheimer sollicite notre participation financière afin de poursuivre la mission d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie d'Alzheimer et à la soutenir la recherche biomédicale et psychosociale.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la correspondance du président d'honneur de la marche pour l'Alzheimer;

Attendu que plusieurs familles sont touchées par cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme 100\$ afin d'aider à poursuivre les recherches sur l'Alzheimer.

2016-02-33.4.9 Info-Dimanche - Demande de publicité - Hommage aux bénévoles

Madame Micheline Côté, conseillère en solutions médias du journal Info-Dimanche, nous offre de publier dans une section spéciale de l'édition de Pâques, un hommage à un bénévole de notre municipalité.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme Monsieur Jean-Claude Dubé bénévole de notre municipalité.

Que le format d'une carte d'affaires soit payé au journal Info-Dimanche au coût de 95\$ plus taxes.

4.10 MMO - Ristourne

Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de la Mutuelle des Municipalités du Québec nous annonce que la part en ristourne attribuée à notre municipalité s'élèvera à 4 664\$.

2016-02-34.4.11 Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

Dépôt du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Il demande l'avis de la municipalité sur ce projet.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2016–2017, 2017-2018, 2018-2019.

2016-02-35.4.12 Fleurons du Québec - Adhésion

Dépôt de l'offre de renouvellement à l'adhésion des Fleurons du Québec pour les années 2016-2018.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna désire continuer de fleurir sa municipalité;

Attendu que les Fleurons du Québec donnent des accès privilégiés aux ateliers et ressources horticoles;

Attendu que la municipalité bénéficie d'une visibilité dans la brochure officielle et sur le site Internet des Fleurons du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour trois ans soit 2016-2018 et accepte de défrayer la somme 1 132\$ plus taxes.

2016-02-36.4.13 Téléphonie sans fil

Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

- Considérant que** la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,
- Considérant que** la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,
- Considérant que** les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,
- Considérant que** les entreprise de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,
- Considérant que** des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,
- Considérant qu'** une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,
- Considérant que** l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,
- Considérant que** le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,
- Considérant que** toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires

pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées,

En conséquence,

nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

2016-02-37.4.14 Bail bibliothèque

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire nous a adressé une demande de modification du bail de la bibliothèque. Un bail de plus de 5 ans doit être

approuvé par le MAMOT. Nous avons rédigé un nouveau bail prévoyant que son entrée en vigueur se fera à la date d'autorisation dudit bail par le ministre. Ce bail se terminera à la même date soit le 31 décembre 2024.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna désire signer un bail de location des locaux de la bibliothèque municipale;

Considérant le bail à intervenir avec la Fabrique de Cacouna;

Considérant que la partie assumée par la municipalité de Cacouna est de 757.50\$ par mois pour une durée de 8 ans et 10 mois;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Cacouna demande au Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'engager son crédit sur une période de 8 ans et 10 mois selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de protocole d'entente (bail) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Protocole d'entente d'un espace dans la sacristie de l'église paroissiale de Cacouna par la municipalité de Cacouna dans le but d'y aménager la bibliothèque municipale ».

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2016-02-38.5.2 Formation pompier 1 et cours sur le gaz naturel liquéfié

Trois nouveaux pompiers ont été embauchés en novembre dernier et par conséquent, la formation est obligatoire.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna inscrive messieurs Yannick St-Pierre, Martin Lévesque et Alexandre Pilon au cours de pompier 1 à la MRC de Rivière-du-Loup;

Que ledit conseil demande la confirmation d'une date de début des cours dans les meilleurs délais.

Que les pompiers soient autorisés à s'inscrire au cours « risque que comporte le gaz naturel liquéfié présent sur notre territoire ».

2016-02-39.5.3 Formation – Introduction à la sécurité civile

Dépôt d'une offre de formation sur « l'introduction à la sécurité civile ». Cette formation consiste à faire connaître :

- le processus de déploiement des ressources gouvernementales lors d'un sinistre majeur;
- résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile à tous les paliers et plus particulièrement au palier municipal;
- comprendre et de participer à la mise en place d'une culture de sécurité civile dans son organisation;
- favoriser la participation significative dans la création d'un plan de sécurité civile, connaître les ingrédients requis dans l'élaboration d'un plan municipal de sécurité civile et comprendre l'adaptation nécessaire dans l'élaboration d'un plan par rapport à un autre;
- être au fait des conséquences d'un sinistre majeur sur la collectivité;
- se familiariser avec le mécanisme de déclaration de l'état d'urgence et les pouvoirs associés.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'inscrire madame Madeleine Lévesque directrice générale à la formation « Introduction à la sécurité civile » qui se tiendra le 25 février prochain à Saint-Paul-de-la-Croix et accepte d'en défrayer les frais d'inscription de 195\$ plus taxes ainsi que les frais de repas et déplacements sur présentation de pièces justificatives.

5.4 Avis motion - Modifiant le règlement no 81-15 - Prévention incendie

Avis de motion est donné par monsieur Benoît Thériault conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour approbation le règlement no 84-15 visant à modifier le règlement no 81-15 relatif à la prévention incendie.

6. TRANSPORT

6.1 Accusé réception - Ministère des Transports - Demande passage pour piéton

Monsieur Gilles Michaud, ingénieur du Ministère des Transports, accuse réception de notre résolution relative à la demande de passage pour piétons sur la rue du Patrimoine, dans le secteur de la Caisse Populaire, de la quincaillerie et du dépanneur. Une analyse sera exécutée et il indique que nous serons informés des résultats de la démarche.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Liste des déficiences et travaux inachevés - Rue de la Grève

Dépôt de la liste des déficiences (mise à jour le 13 janvier 2016) relativement aux travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Grève.

2016-02-40.7.2 Correspondance - Norda Stelo

Dépôt d'une correspondance de monsieur Pierre L'Heureux, ingénieur, chez Norda Stelo en réponse à la mise en demeure expédiée en janvier relativement à la toxicité de l'effluent de nos bassins aérés.

En résumé, après analyse des problèmes, il nous suggère :

- d'augmenter la puissance des moteurs des soufflantes afin d'accroître le volume ou le débit d'air disponible à chaque diffuseur Atara;
- d'ajouter des diffuseurs Atara au fond des bassins avec conduite de distribution secondaire à partir de la conduite d'alimentation en place;
- d'ajouter des diffuseurs immergés et alimentés en air à partir de la surface du bassin (diffuseur Biolac) ou remplacement des diffuseurs actuels par de tels unités dont l'efficacité est supérieure;
- d'ajouter une soufflante de capacité équivalente à celles en place (installée à l'extérieur, dans un abri adapté en conséquence), pour accroître le volume d'air disponible.

Les coûts d'investissement (achat seulement, taxes en sus) se présentent comme suit :

- augmentation de la puissance des moteurs de soufflantes et ajout de diffuseurs Atara dans la cellule #4 pour satisfaire les besoins actuels en oxygène : 45 000\$

- achat de diffuseurs Biolac pour remplacer les diffuseurs Atara dans toutes les cellules : 70 000\$.

Un calendrier des démarches à suivre y est également joint.

Considérant que la Municipalité de Cacouna s'est doté de nouveaux bassins aérés au coût d'environ 3 millions de dollar (3 000 000);

Considérant que la mise en fonction s'est effectuée le 1^{er} janvier 2012;

Considérant que les résultats des échantillonnages n'ont jamais rencontré les exigences de conception;

Considérant que les employés municipaux ont toujours exécuté les démarches demandées par l'ingénieur conseil et le MDDELCC afin de régulariser ces problèmes;

Considérant qu'après toutes ces démarches, les résultats démontrent toujours des anomalies dans le système de traitement des eaux usées et ce, depuis trois ans;

Considérant que l'ingénieur conseil nous a expédié, suite à notre mise en demeure, une correspondance indiquant les démarches à faire pour corriger la problématique des bassins et ce, à un coût considérable;

Considérant que les bassins ont été construits pour un horizon de 20 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate la firme Marceau Soucy Boudreau avocats afin d'entamer des procédures juridiques contre Norda Stelo pour toutes les raisons énumérées.

Que les frais juridiques soient autorisés jusqu'à un maximum 5 000\$.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 MAMOT - Règlement no 208-15 modifiant le règlement no 153-07

Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre du MAMOT, avise le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup que le règlement no 208-15 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 153-07 modifiant les usages autorisés dans l'affectation « Agricole dynamique » dans la paroisse de Saint-Arsène n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale visant la planification des espaces industriels et commerciaux.

2016-02-41.8.3 Comité consultatif d'urbanisme - Procès-verbal du 19 janvier 2016

Dépôt au conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 janvier dernier.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du 19 janvier 2016 du Comité consultatif d'urbanisme et accepte les principales décisions recommandées comme suit:

- Une dérogation mineure sera discutée à la prochaine rencontre du conseil municipal;
- Modification à venir du règlement de lotissement à l'article 2.2.4 relativement à la réserve pour parcs - clarification;
- Modification à venir du règlement de zonage article 9.3.2 relativement aux matériaux interdits (câbles d'acier pour interdire une entrée à un chemin, un terrain, etc.);
- Modification à venir du règlement de zonage à l'article 8.2.1.7 concernant l'autorisation des ventes de garage et encan.

Que monsieur Martin Vaillancourt soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2016.

9. LOISIRS ET CULTURE

2016-02-42.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Marie Brisson, Technicien en loisirs et culture.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat d'un certificat cadeau de 100\$ en guise de remerciement à M. Jean Guay pour les promenades de BR-12 offertes gratuitement lors du carnaval.

Que le conseil adresse ses remerciements à monsieur Jean-Marie Brisson et à tous les bénévoles qui ont travaillé à l'organisation du carnaval 2016.

Que le conseil autorise l'embauche d'un et au besoin (selon le nombre d'inscriptions) de deux moniteurs pour la semaine de relâche au tarif horaire de 13\$ pour une semaine de 35 heures et le deuxième pour une durée entre 25 et 40 heures.

Que monsieur Jean-Marie Brisson soit autorisé à entamer des démarches afin de devenir Municipalité amie des Aînés (MADA).

2016-02-43.9.2 Facture - Corporation de développement - Budget 2017

Dépôt d'une facture de Cinax inc. demandant de payer pour les services de baladodiffusion jusqu'au 1^{er} juin 2020 au montant de 2 100\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 2 414.48\$ afin de maintenir en ligne la baladodiffusion du parcours patrimonial pour les années 2017-2018-2019 et ce, à même le budget 2017.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-44.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h35 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
